

Le parc d'activités de Croix-Mare, situé en Seine-Maritime, se trouve à l'intersection des routes RD20 et RD6015, à proximité immédiate de **grands axes** (autoroute A150 et A29). Cette **localisation stratégique** facilite l'accès aux villes de Rouen, le Havre Dieppe et Amiens.



LE PARC D'ACTIVITÉS D'AUZEBOSC



Vous êtes à la **recherche d'un terrain** pour développer votre entreprise, contactez le **service Economie** :

 02.35.56.34.51 / 06.49.79.97.08

 sonia.hachard@yvetot-normandie.fr

 yvetot-normandie.fr

 4 rue de la Brème, 76190 Yvetot





INTERVIEW

Olivier Hautot, maître chocolatier des chocolats Hautot :

“Nous avons choisi le parc d’activités d’Auzebosc pour son emplacement idéal au cœur du Pays de Caux, parfait pour les livraisons et l’accessibilité. La communauté de communes a été très efficace et nous a très bien accueillis.”

LES ENTREPRISES DÉJÀ IMPLANTÉES AU SEIN DE CE PARC :

- Menuiserie
- Assurance
- Plomberie
- Chocolaterie
- Commerce de matériel agricole
- Commerce de produits d'entretien
- Services

PRÉSENTATION

L'extension du parc d'activités prévoit la création de 13 lots d'une surface comprise entre **1 200 et 9 500 m²** avec un découpage des parcelles à la demande.

- Lieu :** Auzebosc
- Date de création :** 2014 + extension 2024
- Zonage :** Ui
- Vocation :** artisanale et petite industrie
- Surface totale du parc :** 71 000 m²
- Infrastructures :** terrains viabilisés et raccordés aux réseaux (électricité, fibre optique, eaux et assainissement).
- Prix du foncier :** nous contacter
- Taille des parcelles :** adaptée au projet
- Services :** un espace de pique-nique au bord du bassin, restaurant et salle de sport sur la zone commerciale à 5 minutes, un accompagnement à l'implantation de votre projet en lien avec nos partenaires du recrutement...

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ

- Contacter le service **Développement Economique**
- Remplir la **fiche de demande d'acquisition** du terrain transmise par le service et ses annexes
- Passage en commission** et prise d'une décision par les élus
- Signature du compromis**
- Accompagnement gratuit avec un architecte du CAUE** pour l'élaboration du projet et le dépôt du permis de construire
- Dépôt du permis de construire** et implantation de votre entreprise